



MOURY CONSTRUCT

Société anonyme

Siège social à 1160 Bruxelles, Avenue Génicot, 18

Numéro d'entreprise 0413.821.301

MM. les actionnaires sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale en séance extraordinaire qui se tiendra à 4020 Liège, rue du Moulin, 320, le **jeudi 5 mars 2009 à 11 heures**.

La présente réunion vise à réunir les actionnaires pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du Jour

I. Autorisation de rachat d'actions propres

Proposition d'autoriser les conseils d'administration de la société et des filiales sur lesquelles la société exerce son contrôle, de procéder pendant une période de cinq ans prenant cours le jour de l'assemblée qui approuvera cette autorisation, à l'acquisition en bourse, à concurrence d'un nombre maximum de vingt pour cent (20%) du nombre d'actions émises, soit septante-neuf mille deux cent quatre-vingt-cinq (79.285) actions. L'acquisition ne pourra se faire à un prix inférieur à un euro ni à un prix supérieur de vingt pour cent à la moyenne des dix derniers cours de bourse.

II. Pouvoirs

Pouvoir au Conseil d'administration afin d'exécuter les résolutions qui précèdent.

Les actionnaires qui souhaitent assister à l'assemblée déposeront leurs titres au plus tard cinq jours francs avant la date de réunion au siège social ou dans les agences de la Banque ING, de la banque Degroof ou de la Fortis Banque conformément à l'article 20 des statuts.

Le projet d'acte est à la disposition des actionnaires en l'étude du Notaire Philippe DUSART à Liège, rue Louvrex, 71-73.

Les formulaires de procuration sont disponibles sur demande par e-mail (gjacquet@moury-construct.be)